Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs les Copropriétaires,

Mesdames et Messieurs, membres du personnel de la société exerçant le mandat de syndic,

Arrivé au terme du compte rendu de mes activités, je tiens à rappeler auprès de vous que le Commissaire aux comptes n'est qu'un observateur des actes de gestion posés par le syndic.

Son rôle principal consiste à <u>faire rapport auprès</u> de <u>l'assemblée générale</u> de ses <u>constatations</u>. Lui-même, il n'e s'autorise à <u>émettre</u> aucun jugement sur ces actes de gestion.

Son second rôle est de conseiller l'Assemblée générale. C'est à ce titre qu'il est habilité à <u>adresser des recommandations à l'assemblée générale</u>. Celle-ci les suit, ou ne les suit pas.

Ces rôles d'observateur et de conseiller, je les ai remplis de manière bénévole. Certaines dépenses durent être exposées et, comme l'année dernière, beaucoup de temps fut consacré à accéder aux documents, les analyser et discuter avec le nouveau syndic. En vérité, je doute fortement qu'un Commissaire aux comptes extérieur, quoique rémunéré, et même si soucieux de se familiariser avec les réalités de notre copropriété, eût été disposé à accomplir autant de devoirs et entreprendre autant de recherches.

Mais mon rôle ne s'arrête pas avec le point final du dernier rapport écrit que je vous soumets.

Je souhaite partager ce que j'ai découvert. Expliquer. Permettre à l'Assemblée Générale de pondérer les événements que l'ACP a vécus et de décider avec toute la sagesse et l'acuité voulue.

Pour ce faire, je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur mes cinq rapports au cours de trois séances, ainsi que le jour même de l'Assemblée générale. Vous pouvez m'adresser vos questions par courriel, par courrier, ou en vous rendant à la Salle des Casiers :

- le lundi 17 février 2014, de 18 heures à 19 heures 1;
- le jeudi 20 février 2014, de 18 heures à 19 heures ;
- le lundi 24 février 2014, pendant le drink organisé par Mme GOSME ;
- le jeudi 27 février 2014, de 17 heures au début de l'enregistrement des présences.

Je renouvelle auprès de vous, Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs les Copropriétaires, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mon dévouement.

Robert, Urbain, Joseph DUMOULIN.

¹ Il va de soi que, si nécessaire, je prolongerai mes explications au-delà de 19 heures.